REAMENAGEMENT D'UN PARC DE MAISON DE RETRAITE SUR LA COMMUNE DE LA SALLE DE VIHIERS (49)

POLYTECH'Tours

Stage DA3







Tuteur: M. SERRHINI Kamal

GUIBOUX Aurore Diplôme universitaire : Ingénieur 1^{er} année

Lieu d'Edition : TOURS Date : 2009 - 2010

POLYTECH'TOURS Département Aménagement 35 allée Ferdinand de Lesseps 37 200 Tours

37 200 Tours

Tel: 02.47.36.14.52 Fax: 02.47.36.70.64

www.polytech.univ-tours.fr



REAMENAGEMENT D'UN PARC DE MAISON DE RETRAITE SUR LA COMMUNE DE LA-SALLE-DE-VIHIERS (49)

Comment apporter aux résidents de l'E.H.P.A.D. un cadre de vie agréable et sécuritaire tout en leur laissant une certaine liberté de déplacement ?

Tuteur: M. SERRHINI Kamal

GUIBOUX Aurore Diplôme universitaire : Ingénieur 1^{er} année

Lieu d'Edition : TOURS Date : 2009 - 2010

Remerciements

J'adresse mes remerciements à

Mme BOUCHAUD Dominique, Attachée de Direction,

M. BREGON Christian, Président de l'association « Vivre ensemble »,

Mme DELAHAYE Elisabeth, infirmière référente,

Sr GESLIN Marie-Josèphe, Mère Supérieure de la congrégation,

M.GUIBOUX Christian, Directeur de l'E.H.P.A.D.,

M. SERRHINI Kamal, Tuteur de mon projet,

M. TIJOU Francis, 1^{er} adjoint au maire, vice président de l'association « Vivre ensemble » et ex président de l'association « Rose Giet »,

M.TIJOU Luc, Responsable des Services Techniques de « Rose Giet »,

M. GRIAUD Jérôme, Chef cuisinier à « Rose Giet »,

Ainsi qu'Aux secrétaires de la mairie de La Salle de Vihiers et de la Communauté de Communes de la Région de Chemillé,

Au personnel soignant de l'E.H.P.A.D.,

Et aux personnes âgées,

Pour tout le soutien et l'aide qu'ils m'ont apporté au cours de l'élaboration de ce projet.

Introduction

Dans le cadre de ma première année d'école d'Ingénieur au département « Aménagement » de Polytech'Tours, un projet Individuel nous a été confié. Le sujet était libre. Je me suis intéressée à des problèmes de sécurité et d'accessibilité dans un établissement privé, recevant du public. L'établissement dont je parle est un E.H.P.A.D. c'est-à-dire un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, situé sur la commune de la Salle de Vihiers, dans le département du Maine et Loire (49). Cet établissement accueille donc, de jour comme de nuit, des personnes âgées vulnérables et fragiles. Afin de leur offrir le meilleur cadre de vie possible, Il semble primordial d'adapter ce dernier à leurs besoins et à leurs envies.

Par ailleurs, l'E.H.P.A.D. que je vais étudier est récent (2006). Il a été créé pour pallier à un besoin pressent : héberger les sœurs âgées et dépendantes de la Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus de La Salle de Vihiers. C'est donc, dans un souci d'urgence, qu'une partie des bâtiments de la Congrégation a été réhabilitée et mise aux normes, afin de pouvoir accueillir un E.H.P.A.D. Malheureusement, ce projet reste, encore aujourd'hui, incomplet, puisque seuls les bâtiments ont fait l'objet de travaux. Les espaces verts, la signalétique et les entrées n'ont quant à eux fait l'objet d'aucune réelle étude ; ils n'ont donc été que très peu modifié.

C'est donc sur ce point précis que je vais m'interroger dans ce projet. La problématique à laquelle je vais tenter d'apporter une réponse est la suivante : Comment apporter aux résidents de l'E.H.P.A.D. un cadre de vie agréable et sécuritaire tout en leur laissant une certaine liberté de déplacement ?

Forte de toutes ses connaissances, il m'a semblé intéressant de réfléchir à un nouvel aménagement du parc et des entrées de cette Maison de Retraite. Le but de mon projet est donc de trouver une solution qui satisfasse aussi bien les besoins des résidents, les attentes des responsables, les activités du personnel (soignant et technique), que les normes de sécurité. C'est donc l'étude que je vais vous présenter. Après avoir situé et présenté de manière un peu plus détaillée le projet, je mettrai en évidence le manque de sécurité apparent ; pour finir, je proposerai un aménagement qui, selon moi, pourrait répondre aux besoins de l'E.H.P.A.D.

Sommaire

Remer	ciements	2
Introdu	uction	5
Somma	aire	6
I. S	ituation et présentation du projet	7
1. de	Situation, présentation et développement de la commune de La Salle Vihiers (49)	7
2.	Présentation du site : Rose Giet	.4
	Diagnostic : mise en évidence d'un manque d'accessibilité et de sécurité njeux2	
1.	Les flux à l'intérieur de l'enceinte2	:5
2.	Mise en évidence des problèmes d'accessibilité et de sécurité des	
che	emins2	8.
3.	Mise en évidence des problèmes de sécurité au niveau des entrées 3	8
4.	Problèmes de signalétique	.4
5.	Enjeux4	-5
III.	Propositions d'Aménagement4	-6
1.	Le parc : nouvelle organisation4	
2.	Le bâtiment abandonné : nouvel usage6	
Conclu	sion6	52
		: E

I. Situation et présentation du projet.

1. Situation, présentation et développement de la commune de La Salle de Vihiers (49)

Ι.

a. Une petite commune...

La commune de La Salle de Vihiers compte aujourd'hui 1058 habitants (sans la population comptée à part). Elle se situe dans la région des Pays de la Loire, dans le sud du département du Maine et Loire, à la limite des Mauges (pays de Cholet) et du Saumurois, sur une des plus hautes crêtes du Coteau des Gardes (184-205 mètres). Elle est distante de 12¹ km de Vihiers et de Chemillé, de 22 km de Cholet et de 45 km d'Angers et de Saumur.



<u>Figure 1 : Localisation des Pays de la Loire en France</u> (<u>Fond de carte</u> : hist-geo ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

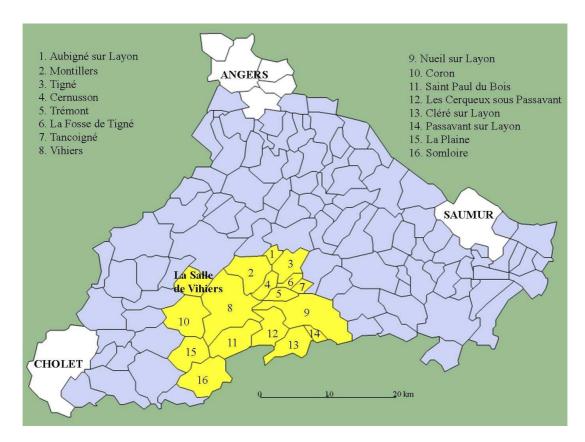
_

¹ Les distances seront toutes calculées à partir de mappy.fr

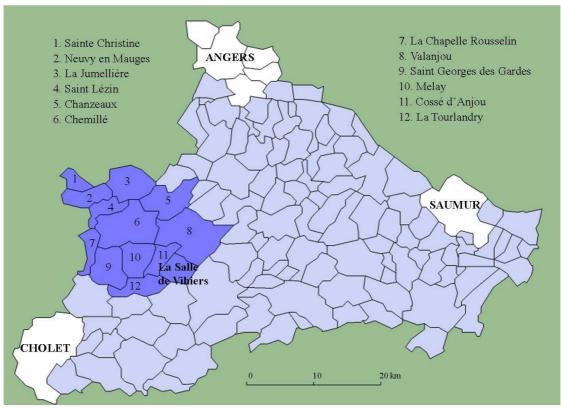


<u>Figure 2 : Localisation de la commune de La Salle de Vihiers en Pays de la Loire</u> (<u>Fond de carte</u> : www.europa-planet.com ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

La commune de la Salle de Vihiers appartient à l'arrondissement de Saumur, au canton de Vihiers et dépend de la communauté de commune de la région de Chemillé depuis le 1^{er} janvier 2001. Cette communauté, qui a succédé en 1994 au syndicat de communes de 1964, comprend aujourd'hui 19 971 habitants (Insee – 2006) pour 13 communes.



<u>Figure 3 :</u> Localisation du canton de Vihiers en Maine et Loire (<u>Fond de carte</u> : www.aurangevine.org ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)



<u>Figure 4 :</u> Localisation de la Communauté de Communes de Chemillé en Maine et Loire (<u>Fond de carte</u> : www.aurangevine.org ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>

Même si l'activité commerciale de La Salle de Vihiers est presque inexistante (présence d'un bartabac, d'un coiffeur et d'une boulangerie-pâtisserie), l'activité artisanale de la commune est encore bien présente. On peut ainsi citer deux menuiseries, une maçonnerie, une entreprise de travaux publics, deux peintres, ou encore une entreprise de terrassement et de revêtement de sol.

b. ... au développement induit par la commune de Chemillé

Même si, comme on a pu le voir ci-dessus, la commune de La Salle de Vihiers dépend de l'arrondissement de Saumur et du canton de Vihiers, son développement quant à lui est totalement lié à celui de Chemillé (située à 9,6 km de La Salle de Vihiers) et à sa proximité directe avec l'A87 reliant Angers à Cholet.

En effet, l'A87 relie directement la préfecture du Maine et Loire (Angers), à sa sous préfecture du pays des Mauges (Cholet) et dessert au passage la commune de Chemillé. Cette infrastructure permet de faire Chemillé-Cholet en 19 minutes et Chemillé-Angers en 35 minutes. Sa construction récente (fin des travaux en janvier 2002 pour le tronçon Angers/Cholet) permet entre autre d'expliquer le développement de la commune de Chemillé.

Cependant, la construction de l'A87 n'est pas seule responsable du développement de Chemillé. Le train, moyen de déplacement des marchandises encore beaucoup utilisé aujourd'hui, a aussi permis le développement de cette commune qui a vu passer son nombre d'habitants de 5.748 en 1982 à 6.784 en 2006 (+ 18%). En effet, la ligne de train Angers/Cholet dessert la commune de Chemillé à raison de 12 fois par jour environ.

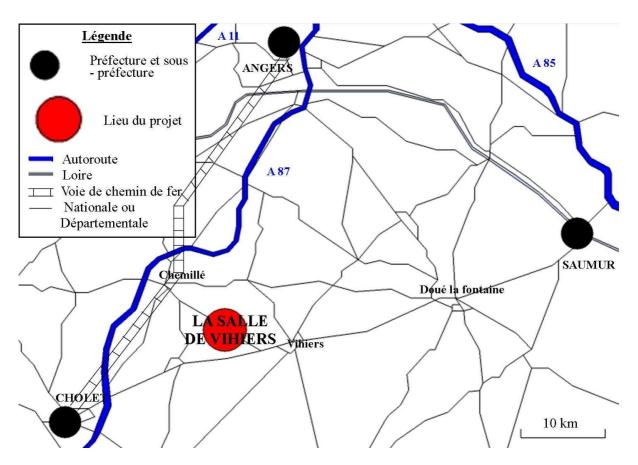
En dernier point, il semble important de parler de la construction prochaine de l'aéroport de Notre Dame des Landes en remplacement de celui de Nantes. Ce dernier, situé à seulement 100 km de Chemillé devrait également permettre un important développement puisqu'il a pour vocation de devenir le plus grand aéroport du Grand Ouest.

Toutes ces infrastructures sont à l'origine du développement de Chemillé qui vient de terminer la construction de sa nouvelle Zone Industrielle des trois routes de 90 ha. En parallèle, une usine de laine de verre, de 27 ha, a également ouverte ces portes le 14 avril dernier. Toutes ces évolutions ont permis la création de 317 emplois entre 2006 et 2008 soit une évolution de 9,26%. La commune de La Salle de Vihiers a directement profité de ses emplois et est devenue en quelque sorte une « ville dortoir » de Chemillé.

Comme on le verra ci-dessous, à titre comparable, la population de La Salle de Vihiers a augmenté de 17,3% entre 1982 et 2007. Cependant, malgré le côté positif de ce développement (construction d'un nouveau lotissement), La Salle de Vihiers ne peut pas s'étendre comme elle l'entend. En effet, la station d'épuration de la commune est à refaire : cette dernière ne peut gérer l'évacuation des déchets que de 1500 personnes au grand maximum. Malheureusement, la situation actuelle de la station d'épuration ne permet pas d'extension. La nécessité de construire de toute pièce une nouvelle station d'épuration est donc à l'ordre du jour. Cette dernière devra, tout comme la station actuelle, se situer à l'extrémité Nord de la commune puisque l'eau provient de la commune de Montjean-sur-Loire.

Le développement de la commune de La Salle de Vihiers profite donc du développement du pays des Mauges et non de celui de Saumur, son chef lieu d'arrondissement. La présence de l'A87 est le facteur principal expliquant cette contradiction. En effet, la route reliant Saumur à Cholet, en passant par Vihiers, devrait devenir, à terme, une autoroute. Actuellement, le projet est bloqué pour manque de financement : le département doit financer les travaux et la région refuse de verser la moindre somme. Comme le département ne dispose pas des financements nécessaires, le projet a été suspendu, pour l'instant, au détriment du développement du territoire saumurois.

La carte ci-dessous nous montre la position géographique de La Salle de Vihiers, par rapport aux grands axes de communication du département du Maine et Loire.



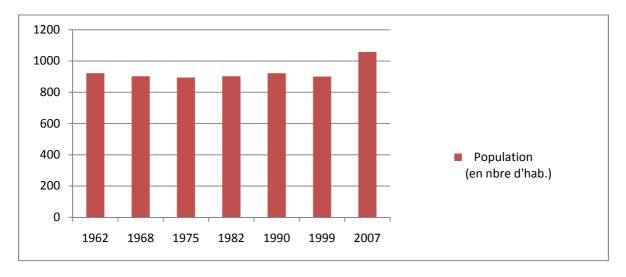
<u>Figure 5 :</u> Axes de communication autour de la salle de Vihiers (<u>Fond de carte</u> : googlemap ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>

De plus, l'adhésion de La Salle de Vihiers à la communauté de communes de Chemillé, en 2002, a renforcé cette contradiction. Aujourd'hui, tous les travaux et les objectifs de développement de La Salle de Vihiers sont validés par la communauté de communes. Le lien entre La Salle de Vihiers d'une part, et Chemillé d'autre part, s'est donc, suite au rattachement de La Salle de Vihiers à la communauté de communes et suite à la création de l'autoroute, sensiblement consolidé et resserré.

Dernièrement, La Salle de Vihiers a mis en place plusieurs projets d'aménagement. On peut citer le réaménagement de la rue de l'école, la signature de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) avec la DDE, ou encore le passage en sens unique de la rue des lilas et de la route du Voide (Comptes rendu CM en annexe 1).

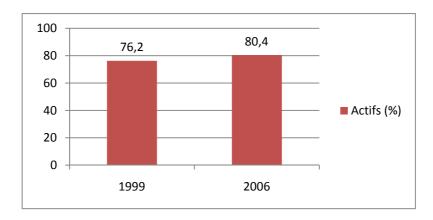
c. Quelques chiffres illustrant l'évolution démographique et le développement territorial de La Salle de Vihiers.

Comme nous venons de le voir ci-dessus, le développement de La Salle de Vihiers a été très important ces dernières années. Il me semble donc important d'illustrer ce développement par des chiffres.



<u>Figure 6 :</u> Evolution de la population sur la commune de La Salle de Vihiers de 1962 à nos jours (<u>Source</u> : Recensements INSEE – Mairie de La Salle de Vihiers)

La population est une donnée statistique qui permet de montrer une évolution et un développement territorial. Cependant, elle ne prend pas en compte le facteur travail qui, pour illustrer un développement, est primordial. Voici donc l'évolution des emplois sur la commune de La Salle de Vihiers entre 1999 et 2006 :



<u>Figure 7 :</u> Evolution de la part des actifs sur la commune de La Salle de Vihiers entre 1999 et 2006 (<u>Source</u> : Recensements INSEE – Mairie de La Salle de Vihiers)

Comme on peut le lire sur ce graphique, le nombre d'actifs, ayant entre 15 et 64 ans, sur la commune de La Salle de Vihiers, a augmenté de 1999 à 2006. Il est passé de 425 à 523, soit de 76,2 % à 80,4 %.

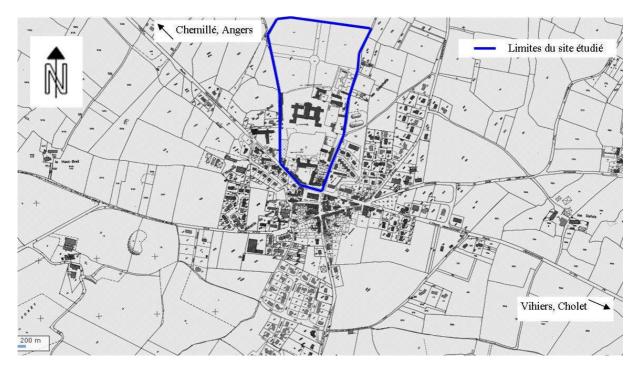
Par ailleurs, si on regarde les chiffres concernant le lieu de travail des habitants de la commune, on s'aperçoit que 49,5 % des habitants travaillent à La Salle de Vihiers, 47,5 % dans une autre commune du département et 3,0 % hors du département. Ces chiffres confirment, au niveau des emplois, la dépendance à d'autres villes du département.

2. Présentation du site : Rose Giet

a. Localisation du site

Le site dit « Rose Giet » se situe au Nord de la commune de la Salle de Vihiers. Ce site, d'une superficie totale de 14ha comprend les bâtiments du collège/lycée Notre Dame, de la Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus (lieu de vie + maison-mère) et de l'E.H.P.A.D. Rose Giet (cf répartition plus loin).

Voici le plan de la localisation du site sur la commune :



<u>Figure 8:</u> Localisation du site sur la commune (<u>Fond de carte :</u> Geoportail ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Les 14ha du site sont entièrement situés en zone UA du PLU de la Salle de Vihiers. Les dispositions applicables aux zones urbaines fixent les règles générales d'aménagement applicables à cette zone. Celles relatives à la zone UA, ainsi qu'un document graphique, se trouvent en annexes 2 et 3.

Ce règlement concerne la nature, les conditions et les possibilités maximales d'occupation des sols. Il interdit les constructions, activités et installations qui sont incompatible avec la salubrité, la tranquillité et la sécurité du centre bourg ancien. Il réglemente également l'implantation, l'aspect et la hauteur des constructions ainsi que les réseaux, l'assainissement, les accès et la voirie.

Par ailleurs, les aménagements effectués sur la commune devront, d'ici un an, respecter le SCOT du Pays des Mauges. En effet, ce dernier est, actuellement et depuis avril 2009, en cours d'élaboration. Il s'appliquera à 71 communes regroupées en 7 communautés de communes : la communauté de communes du Canton de Champtocé, celle de St Florent le Viel, du Canton de Montrevault, de Maine et Sèvre, du Centre Mauges, du Bocage et de la Région de Chemillé.

b. Histoire et organisation associative du site

Afin de comprendre l'implantation de l'E.H.P.A.D. à la Salle de Vihiers, il est nécessaire de connaître l'histoire du site « Rose Giet ».

En voici les grandes lignes :

L'origine du site remonte à la fondation, le 18 décembre 1823, par Jean Maurice Catroux, curé de la commune, de la Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus. Rudement marqué par la révolution française et touché par les blessures de ses paroissiens, Jean Maurice Catroux veut assurer l'éducation chrétienne des enfants et le soin des malades. Ce service, il désirait le confier à des religieuses. N'en trouvant pas, il fit appel à l'une de ses paroissiennes, Rose Giet, dont il connaissait l'humble disponibilité au service des pauvres. Le premier bâtiment construit est celui du collège actuel. Le bâtiment étant trop petit, la congrégation s'est déplacée dans les locaux actuels du lycée Notre Dame.

Par la suite, de nouveau pour une question de place, la Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus fait construire des nouveaux locaux entre 1866 et 1875. Deux ailes supplémentaires seront ensuite créées en 1935 et 1967. La maison provinciale est quant à elle créée en 1902. La Congrégation a, depuis son origine, toujours comporté une infirmerie : espace réservé aux sœurs malades ou âgées. Ce n'est qu'en 1980 que des laïques ont renforcé l'équipe soignante.

En 1995, en prévision du vieillissement des sœurs de la Congrégation, un agrément pour 85 lits de Maison de Retraite est demandé et accordé par arrêté préfectoral du 4 mai 1995. En 2001, en vertu des exigences législatives dans le secteur sanitaire et social, la Congrégation décide de mettre aux normes, à ses frais, la moitié des bâtiments de la maison-mère.

La réhabilitation des locaux a donc été réalisée entre 2002 et 2006. Elle a permis le classement de cet établissement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) au 1^{er} janvier 2006. En parallèle, la Congrégation crée l'association « Rose Giet », dont les statuts sont déposés en sous-préfecture le 9 avril 2005. Ils précisent que cet établissement accueille des personnes âgées ou handicapées, en priorité des membres de la Congrégation.

Au 1^{er} janvier 2008, l'E.H.P.A.D. est habilité à l'Aide Sociale et a accueilli ses 2 premiers résidents laïcs au cours de cette même année.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'E.H.P.A.D. « Rose Giet » et les deux maisons de retraite dites « Regina Mundi » de La Jumellière et de la Salle de Vihiers se sont regroupés et ne forment plus qu'une seule et unique association « Vivre ensemble ». C'est tout naturellement que ce regroupement a eu lieu. En effet, les trois établissements bénéficiaient déjà depuis mai 2008 d'une direction commune et partagent les mêmes valeurs, qui s'articulent autour de 4 pôles : le respect, l'écoute, la communication et l'accompagnement.

La nouvelle association gestionnaire « Vivre ensemble » garantit la mise à disposition d'un établissement, à vocation gérontologique, adapté, fonctionnel et conforme aux exigences règlementaires de confort et de sécurité. Elle prend la mesure de l'importance que revêtent la gestion et le suivi rigoureux du fonctionnement de cette structure, espace d'accueil, d'hébergement, de restauration, d'accompagnement et de soins. Elle se donne les moyens d'assurer aux résidents, de manière pérenne, un cadre de vie agréable.

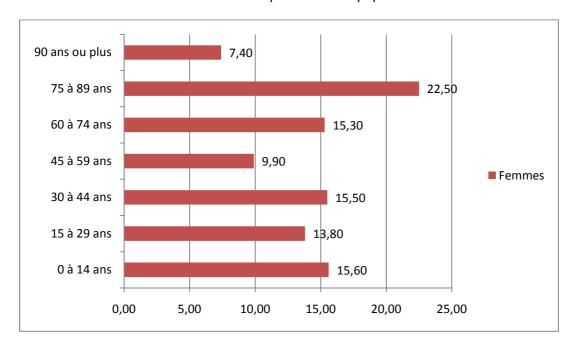
Mon projet est donc en accord avec les objectifs fixés par la nouvelle association.

(Entretien avec Francis Tijou, annexe 4)

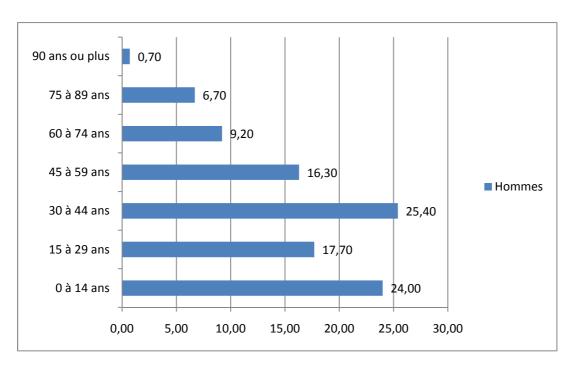
c. Comparaison avec les sites alentours

Par ailleurs, la répartition de la population suivant les tranches d'âges (pyramide des âges) doit nous permettre de comprendre la nécessité d'avoir un E.H.P.A.D. sur la commune.

Intéressons nous maintenant à la répartition de la population :



<u>Figure 9 :</u> Répartition de la population féminine selon les tranches d'âge en 1999 (*Source :* Recensement Insee 1999)



<u>Figure 10 :</u> Répartition de la population masculine selon les tranches d'âges en 1999 (<u>Source :</u> Recensement Insee 1999)

Comme on peut le lire sur le diagramme en barre ci-dessus, la population des femmes ayant 75 ans ou plus est de 29,9% et celle des hommes de 7,4%. Ceci s'explique par la présence des deux Maisons de Retraite situées sur la commune. Si l'on veut comprendre pourquoi cette Maison de Retraite s'est implantée à La Salle de Vihiers et si elle répond à un véritable besoin, il est nécessaire d'étudier la répartition de la population et l'implantation des différentes Maisons de Retraite dans les communes environnantes.

Intéressons-nous tout d'abord à la population de plus de 75 ans, résidant dans un rayon de 12 km autour de la Salle de Vihiers.

I. Situation et présentation du projet

	La Salle	Coron	Cossé	La	Melay	Valanjou	Chanteloup	Vezins	La	Vihiers	Chemillé	Chanzeau	Maine	Pays de	France
	de		d'Anjou	Tourlandry			sous Bois		Plaine				et Loire	la Loire	
	Vihiers														
Population de	79,02%	86,56%	94,52%	92,67%	94,29%	88,38%	91,19%	93,33%	93,15%	89,02%	92,25%	93,99%	91,56%	91,38%	91,77%
moins de 75 ans															
(%)															
Population de	20,98%	13,44%	5,48%	7,33%	5,71%	11,62%	8,81%	6,67%	6,85%	10,98%	7,75%	6,01%	8,44%	8,62%	8,23%
plus de 75 ans															
(%)															
Ensemble	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

<u>Figure 11 :</u> Répartition de la population de plus de 75 ans, dans un rayon de 12km autour de la Salle de Vihiers. (Source : Recensement INSEE ; réalisée par A. GUIBOUX)

Comme on peut le voir grâce au tableau ci-dessus, 5 communes possèdent un nombre de personnes de plus de 75 ans, supérieur à la moyenne départementale. Il s'agit des communes de La Salle de Vihiers, Coron, Valanjou, Chanteloup sous Bois et Vihiers.

De plus, la commune de la Salle de Vihiers est la commune qui a le plus grand pourcentage de personnes de plus de 75 ans. En effet, avec 20,98% de sa population âgée de plus de 75 ans, elle se situe à 12,54 points au dessus de la moyenne départementale. Ceci s'explique par la présence de 2 Maisons de Retraite sur la commune, ayant respectivement une capacité de 60 et de 85 lits.

Pour comprendre au mieux l'implantation de deux Maisons de Retraite sur la commune, il est important de regarder les équipements et établissements existant aux alentours de la commune. Cela va nous permettre, en complément de l'étude sur la démographie, de comprendre quels sont les besoins de la région dans ce domaine. Nous allons donc maintenant nous intéresser à l'implantation des Maisons de Retraite, Foyers Logement et Résidences avec services, situés dans un secteur de 25 km. Les 25 km correspondent à la distance séparant La Salle de Vihiers de Cholet.

I. Situation et présentation du projet

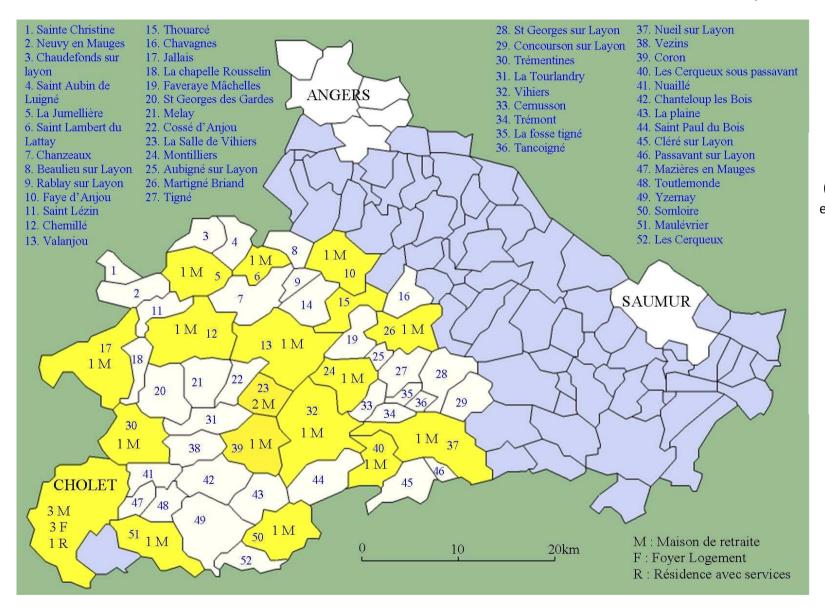


Figure 12 : Implantation des Maisons de retraite (M), Foyers Logements (F) et Résidences avec services dans la région.

(<u>Fond de carte</u>: www.aurangevine.org; réalisée par A.GUIBOUX)

Comme on peut le voir grâce à la carte des implantations et à la répartition de la population, le pays des Mauges et la région de la Salle de Vihiers comptent une population plutôt âgée et un nombre important de structures aménagées pour les recevoir. En effet, parmi les structures recensées, on compte 20 Maisons de Retraite, 3 Foyers Logement et 1 Résidence avec service.

On entend par Maison de Retraite, une structure d'hébergement collectif, publique (gérée par la commune ou le département) ou privée (gérée par des caisses de retraite, des mutuelles, des groupes hôteliers, des groupes privés spécialisés, des associations ou des fondations), qui assure un logement en chambre individuelle ou double et qui prend intégralement en charge le résident. Les Maisons de Retraite accueillent des personnes valides, semi-valides ou dépendantes et pour certaines d'entre elles, désorientées. Il existe plusieurs appellations désignant les Maisons de Retraite, en fonction des prestations offertes : les E.H.P.A.D. (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), les M.A.P.A. (Maisons d'Accueil pour Personnes Agées), les M.A.P.A.D. (Maisons d'Accueil pour Personnes Agées) ou encore les C.A.N.T.O.U. (Centres d'Animation Naturelle Tirée d'Occupations Utiles).

Les appellations des Maisons de Retraite diffèrent donc selon le niveau de dépendance des résidents. Ce dernier se calcul selon la grille A.G.G.I.R., qui comprend six niveaux de G.I.R. (Groupe Iso-Ressources), de l'autonomie complète (niveau 6) à la totale dépendance (niveau 1).

Le Foyer Logement est vu comme une formule intermédiaire entre le domicile et l'hébergement collectif. Il offre aux personnes âgées valides et autonomes un logement indépendant (de type F1 ou F2), avec la possibilité d'utiliser des services collectifs : restauration, animation, blanchisserie, coiffure,... Il répond donc aux besoins d'indépendances et de sécurité des personnes âgées.

Les résidences avec services offrent, quant à elles, la possibilité de louer ou d'acheter un logement (studio au F2). Elles permettent de bénéficier également de services facultatifs, comme la restauration, les loisirs, l'entretien du logement, le pressing,...

Dans le cas de la Maison de Retraite « Rose Giet », il s'agit d'un E.H.P.A.D. géré par une association de loi 1901.

L'implantation de ce grand nombre de structures dans la région (Le département du Maine et Loire est aujourd'hui le département français proposant le plus de lits) répond donc à un besoin d'une population rurale plutôt âgée. En effet, malgré le nombre important de structures existantes, ces dernières tournent aujourd'hui à plein régime (taux d'occupation de 99% au 31/12/2009 pour « Rose Giet », cf rapport d'activité en annexe 5). Voici la répartition du nombre de lits dans les établissements cités ci-dessus, ainsi que leur statut privé ou public :

I. Situation et présentation du projet

Villes	Coron	Valanjou	Vihiers	Chemillé	Somloire	Les Cerqueux /s passavant
Nbre de lits	110	74	78	89	22	24
Privé/Public	Public	Public	Public	Public	Public	Public

Villes	Montillers	Trémentines	Thouarcé	La jumellière	Faye d'Anjou	Maulevrier
Nbre de lits	52	66	58	50	15	72
Privé/Public	Privé	Public	Public	Privé	Public	Public

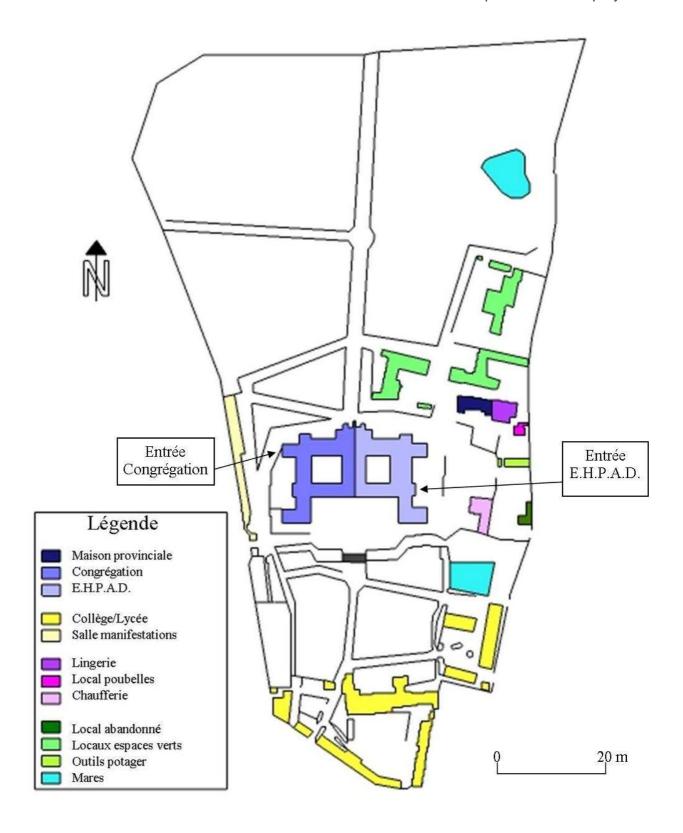
Villes	Jallais	St lambert du Lattay	Martigné Briand	Nueil s/ Layon	Cholet
Nbre de lits	2	71	72	40	412
Privé/Public	Public	Public	Public	Public	Public

<u>Figure 13:</u> Nombre de lits dans les établissements et statut des établissements. (<u>Source :</u> Maisons de retarite publiques, ed. pétrarque ; www.lesmaisonsderetraite.fr ; http://arobas.unblog.fr/files/2008/04/guidepaysdelaloire.pdf ; <u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Comme on peut le voir, la majorité des établissements présentés dans le tableau est de statut public et donc géré par la commune ou le département. Par ailleurs, le nombre total des lits proposé dans la région est important.

d. Présentation actuelle du site et de l'E.H.P.A.D.

Voici un plan détaillé, présentant le site de l'étude :



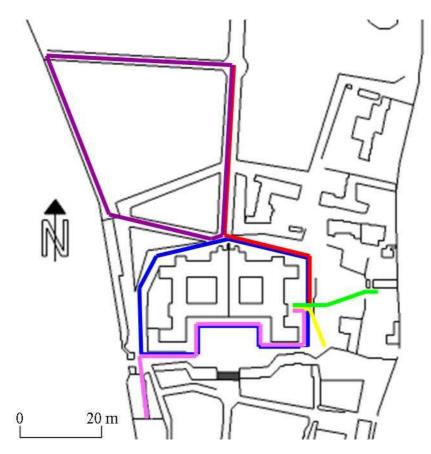
<u>Figure 14:</u> Présentation détaillée du site et de ses bâtiments (<u>Fond de carte :</u> plan masse du service technique ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Ce plan masse nous montre clairement l'organisation interne du site étudié. Il est un point de départ pour l'étude.

Maintenant que l'on connaît un peu mieux l'organisation interne du lieu, il me semble important de référencer les lieux les plus utilisés par les résidents. En effet, ils représentent les utilisateurs principaux et c'est avant tout à leur sécurité que ce projet est destiné. Après avoir parlé avec des personnes âgées et du personnel de l'équipe soignante, il semble en ressortir que les « chemins » les plus souvent empruntés sont les suivants :

- Chemin faisant le tour du bâtiment (Congrégation + E.H.P.A.D.) (En bleu)
- Chemin allant de l'E.H.P.A.D. à la statue principale du parc, en passant par la cabane verte. (De cette dernière, il est possible de voir la statuette qui est perchée dans un arbre) (En rouge)
- Le chemin d'accès à la grotte dite de Lourdes (En jaune)
- Le chemin d'accès au cimetière (En rose)
- Le chemin d'accès aux potagers et aux bâtiments laissés à l'abandon (En vert)
- La boucle descendant par le chemin qui mène à la statue et remonte le long de l'enceinte ouest su site (En violet)

Tous ces chemins, principalement empruntés durant les beaux jours, sont représentés sur le plan suivant :



<u>Figure 15 :</u> Chemins principalement empruntés (<u>Fond de carte :</u> plan masse du service technique ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Etant donné que ces chemins sont ceux les plus empruntés par les résidents de l'E.H.P.A.D., il est primordial de les sécuriser et de les rendre accessibles par tous.

Cependant, même si les résidents de l'E.H.P.A.D. sont les premiers acteurs à prendre en compte, l'utilisation du parc ne se limite pas uniquement aux déplacements des résidents. En effet, des manifestations sont organisées dans le parc. Parmi elles, on peut citer :

- Les 8 jours pour la retraite
- La fête annuelle de la congrégation
- Les préparations aux professions de foi



<u>Figure 16 :</u> Groupe de préparation à la profession de foi (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

• D'autres événements exceptionnels tels que des vins d'honneur ou des repas.

1. Les flux à l'intérieur de l'enceinte

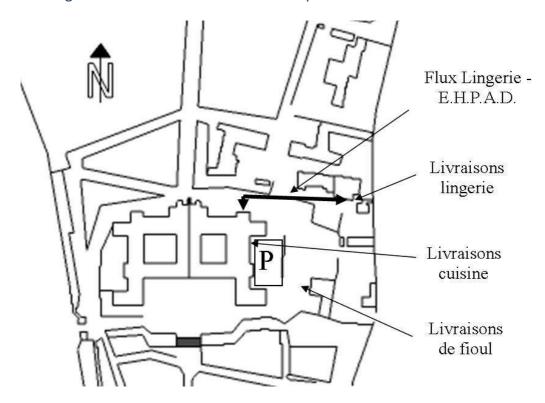
Au sein de l'enceinte, on peut distinguer de nombreux flux, qui sont aussi bien des flux journalier que des flux mensuels. Voici les flux que j'ai pu relever :

Flux	Fréquence	Véhicules	
Ordures ménagères	Tous les lundis	Camion-poubelle	
(5 bennes de 750I)			
Tri sélectif	Tous les mercredis semaine	Camion-poubelle	
	paire		
Benne cartons	1 fois par mois	Camion-poubelle	
Fioul	11 fois par an	semi	
Atelier Service Technique	3 fois par an	semi	
Draps	Toutes les semaines	19 tonnes	
Pain	Tous les jours	Camionnette	
Produits frais	Tous les jours sauf dimanche	19 tonnes	
Produits secs	1 fois par semaine	19 tonnes	

Aux flux cités ci-dessus, il faut ajouter un flux interne important : celui de la Maison de Retraite à la lingerie. En effet, tout le linge de maison, autre que les draps, est traité en interne et est donc régulièrement transporté de la lingerie à l'E.H.P.A.D.

Mais ce n'est pas tout. Au delà des flux « matériels », il y a aussi les flux « humains ». Effectivement, le personnel de la Maison de Retraite effectue des trajets journaliers. Ainsi, il faut prendre en compte, parmi les flux de véhicules, ceux des voitures allant de l'entrée au parking du personnel.

Voici une carte qui localise les différents lieux de livraison évoqués dans le tableau ci-dessus, ainsi que le parking du personnel et le flux E.H.P.A.D. - Lingerie :



<u>Figure 17:</u> Localisation des lieux de livraison, du flux Lingerie-E.H.P.A.D et du parking personnel (<u>Source</u>: plan masse du service technique; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)



<u>Figure 18 :</u> A gauche, le local poubelles et à droite, le lieu des livraisons cuisine (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)





<u>Figure 19 :</u> Entrée des livraisons lingerie (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

C'est le SIRDOMDI (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et la Destruction des Ordures Ménagères et des Déchets Industriels) qui s'occupe du ramassage des ordures ménagères.

Tous les véhicules arrivent par le Sud du bâtiment principal et repartent par le Nord de celuici. Ils effectuent donc le tour du bâtiment. Seuls les semis repartent par le sud du bâtiment, pour des questions de commodité.

De plus, il n'existe pas de délimitation entre l'espace réservé aux voitures et camions et celui réservé aux piétons. Ces derniers sont tous « mélangés ».

2. Mise en évidence des problèmes d'accessibilité et de sécurité des chemins

Si l'on se réfère aux chemins les plus utilisés par les résidents et leurs familles, on remarque déjà de nombreux problèmes d'accessibilité pour tous.

a. Chemin du tour du bâtiment

En effet, commençons par le chemin qui fait le tour du bâtiment. Les personnes âgées sont obligées, vu l'organisation actuelle des espaces, de marcher sur la route qui sert d'accès à tous les véhicules : des voitures du personnel au semi pour le fioul :



<u>Figure 20:</u> Photo du Sud du bâtiment (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Les résidents peuvent passer derrière le muret pour être protégé des voitures, mais, ils se retrouvent ensuite directement sur le rond-point et donc sur la voie circulante.

b. Chemin jusqu'à la statue principale du parc (+ accès à la cabane verte)

Ce chemin est très emprunté par les personnes âgées, mais également par les jeunes qui utilisent le parc pour leur préparation à la profession de foi. Il est tout en descente et est donc difficile d'accès pour les personnes en fauteuil roulant. De plus, tout comme pour le chemin qui fait le tour du bâtiment, il n'y a aucun banc le long du chemin. Les résidents, fatigués, ne peuvent donc pas s'arrêter pour se reposer durant leur promenade. Des chaises pliables sont sorties l'été pour pallier à ce manque.



Figure 21: Chemin menant à la statue (Réalisée par A. GUIBOUX)



<u>Figure 22:</u> Deuxième partie du chemin menant à la statue (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Comme on peut le voir grâce aux deux photos ci-dessus, la première partie du chemin est en goudron et est donc praticable en fauteuil roulant. La deuxième partie, quant à elle, est en gravillon et ne permet donc pas une circulation aisée des fauteuils. De plus, l'accès à la cabane verte n'est pas du tout praticable, même pour des personnes autonomes, à la démarche lente.

c. Chemin d'accès au cimetière

L'accès à ce dernier est difficile car le chemin est très pentu. Pourtant, c'est un lieu de passage fréquent des résidents, des sœurs de la Congrégation, mais également des familles et des visiteurs.



Figure 23: Chemin d'accès au cimetière (Réalisée par A. GUIBOUX)

d. Chemin d'accès à la « grotte de Lourdes »

L'accès à cette dernière est rapide, puisqu'il se situe à proximité de l'entrée de l'E.H.P.A.D. Par contre, il n'en est pas moins compliqué :



<u>Figure 24:</u> Chemin d'accès à la grotte (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Comme on peut le voir sur la photo ci-dessus, l'accès est difficile pour des personnes à mobilité réduite, puisqu'il faut monter les trois marches d'accès. De plus, ces dernières ne possèdent pas de mains courantes, ni de montées progressives.

e. Chemin d'accès au potager et outils de jardinage

Tout comme les chemins précédents, le chemin d'accès au potager est en pente, entre deux murs ne bénéficiant pas d'aide (rampe, main courante...) pour les personnes à faible mobilité.



<u>Figure 25:</u> Chemin d'accès au potager (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

De plus, l'espace « potager » est entouré de bâtiments qui, pour certains, sont laissés à l'abandon et pour d'autres, sont utilisés comme lieu de stockage. Tous ces bâtiments sont en accès libre, comme le montre la photo ci-dessous :



<u>Figure 26:</u> Lieu de stockage des outils de jardinage (*Réalisée par A. GUIBOUX*)

f. Chemin qui mène à a statue et qui remonte le long de l'enceinte ouest su site

Ce chemin, très emprunté par les résidents et leur famille, permet de relier l'E.H.P.A.D. à la statue principale et à la minuscule chapelle qui est un lieu de recueillement.



<u>Figure 27 :</u> Minuscule chapelle qui sert de lieu de recueillement (*Réalisée par A. GUIBOUX*)

Ce chemin, entièrement gravillonné, n'est pas adapté aux fauteuils roulants. De plus, l'entrée de la « minuscule » chapelle est composée de 4 marches, ce qui limite son accès. Par ailleurs, la suite du chemin remonte le long de l'enceinte, toujours sur un terrain gravillonné et en pente.

g. Chemin du grand tour du parc

Ce chemin, emprunté uniquement par les personnes valides, est très peu fréquenté. En effet, il est long et très pentu, ce qui limite son utilisation aux jours de fêtes. Il présente cependant de nombreux problèmes de sécurité. En effet, il passe à proximité de deux des mares du parc et de l'espace de stockage des services techniques de l'établissement.

Une des deux mares a fait l'objet, en début d'année, d'une sécurisation par la mise en place d'une barrière de sécurité qui en limite l'accès. L'autre, quant à elle, ne fait l'objet d'aucune protection et est accessible à tous les promeneurs du parc, qu'ils soient valides ou non, désorientés ou non. Il faut savoir que ces mares ne peuvent pas disparaître, puisqu'elles doivent pouvoir être utilisées par les sapeurs pompiers en cas d'incendie.



<u>Figure 28 :</u> Mare non sécurisée, située au Nord-Est du parc (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Le deuxième problème de sécurité se situe au niveau des locaux et des ustensiles des services techniques. En effet, ceux-ci ne sont ni délimités, ni fermés. Tout le monde peut donc avoir accès aux tracteurs, aux fourches ou autres matériaux.



<u>Figure 29 :</u> Quelques photos illustrant ce gros problème de sécurité (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

h. Le côté sud du parc

Le parc ne se situe pas uniquement au Nord du bâtiment. En effet, il y a toute une partie sud du parc, située en hauteur par rapport aux bâtiments, qui peut être utilisée par tous. Cette partie du parc donne accès direct au collège/lycée Notre Dame. Les élèves ont le droit d'utiliser uniquement cette partie du parc. D'après les témoignages que j'ai pu recueillir, cette limite est respectée et ne gêne en aucun cas la faible part des personnes âgées qui utilisent cette partie du parc. En effet, le dénivelé entre le bâtiment d'une part et la partie haute du parc d'autre part, freine de nombreux résidents. De plus, les marches d'accès ne bénéficient d'aucune rampe pour aider les personnes à mobilité réduite.



<u>Figure 30 :</u> Marches entre le bâtiment et le parc sud (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Le parc sud possède également sa « mare », qui est entourée d'un muret. Ce dernier, même s'il est un peu bas, à le mérite d'exister. Cette « mare », entièrement asséchée en été, ne présente aucun agrément pour les résidents. De plus, cette partie du parc est très peu utilisée par les personnes âgées. Ce sont donc les collégiens et les lycéens qui utilisent principalement cette mare.



<u>Figure 31 :</u> Mare du parc sud (*Réalisée par A. GUIBOUX*)

Par ailleurs, cette partie du parc possède une sortie tombant sur la rue extérieure, qui n'est jamais fermé. En effet, cette sortie donne sur le parking arrière du lycée, qui, d'après sa directrice, est fermé uniquement lorsque cette dernière n'est plus dans l'établissement. En d'autres mots, cet accès, qui donne sur la rue principale du village, est ouvert tous les jours, durant l'ouverture du collège/lycée. L'année passée, de nombreuses fuites ont été constatées par cette sortie.





<u>Figure 32 :</u> Sortie sur la rue principale de la commune (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

3. Mise en évidence des problèmes de sécurité au niveau des entrées

Après s'être intéressé aux différents problèmes que l'on peut rencontrer en ce baladant dans le parc, nous allons maintenant nous intéresser aux différentes entrées du bâtiment principal. En effet, de nombreuses personnes âgées, utilisent à leur gré, les différentes entrées du bâtiment. Ainsi, les résidents de l'E.H.P.A.D. peuvent aussi bien entrer dans le bâtiment par l'E.H.P.A.D. que par la Congrégation. En effet, ces dernières, pour la plupart non sécurisées, sont ouvertes durant toute la journée. Il est important de prendre en compte toutes ses entrées car les sœurs de l'E.H.P.A.D. les connaissent par cœur. En effet, avant d'être en E.H.P.A.D., elles faisaient parti, pour la plupart, de la congrégation. Elles connaissent donc les entrées et sorties du bâtiment depuis plusieurs années et ne se limitent donc pas à l'utilisation des entrées de l'E.H.P.A.D. Intéressons- nous a ces différentes entrées du bâtiment ainsi qu'à l'entrée principale du site.

a. Entrée principale du site

Cette entrée est l'objet de difficulté pour de nombreux acteurs. En effet, la visibilité est très mauvaise, aussi bien dans le sens de l'entrée, que dans celui de la sortie. Cette difficulté de visibilité concerne aussi bien le personnel que les différents camions qui accèdent régulièrement au site.

De plus, cette entrée est toute en pavé, ce qui handicape le déplacement des personnes à faible mobilité. Pour pallier à ce problème de sécurité, deux types différents de pavés ont été installés. Les plus clairs, plus accessibles, dessinent deux arcs sur le sol. Voici une photo qui montre l'aménagement pavé de l'entrée principale.



<u>Figure 33 :</u> Aménagement actuel de l'entré principale (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Cependant, ces chemins en pavé plus clair, aboutissent directement sur la voie roulante qui permet de rejoindre le parking, situé à l'Est du site. L'utilisation de ces « chemins » n'est donc pas très sécuritaire. Il n'y a donc pas de réel cheminement piéton au niveau de cette entrée.

b. Entrée principale de l'E.H.P.A.D.

Cette entrée est accessible aux personnes âgées et ne pose pas de problèmes particuliers. Elle est cependant peu utilisée par les résidents.



<u>Figure 34 :</u> Entrée de l'E.H.P.A.D. (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

c. Entrée Nord de l'E.H.P.A.D.

Cette entrée, située au Nord du bâtiment, donne accès à la cour intérieure de l'E.H.P.A.D. et à la chambre funéraire. La cour intérieure est fleurie en été et utilisée par les résidents, pour prendre un brin de soleil. L'hiver, elle est uniquement utilisée pour l'accès à la chambre funéraire.



<u>Figure 35 :</u> Cour intérieure de l'E.H.P.A.D. (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Cette entrée possède une rampe permettant de descendre de la chambre funéraire, ainsi qu'une rampe permettant de descendre de l'E.H.P.A.D. dans la cour intérieure. De plus, un banc est présent à l'entrée de la chambre funéraire. Cette cour intérieure, ainsi que ces entrées donnant dans la cour, sont donc accessibles aux personnes à mobilité réduite.



<u>Figure 36 :</u> Rampes d'accès et banc (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

d. Entrée par le souterrain et accès personnel

Il n'existe pas d'interdiction particulière d'accès à cette entrée. Cette dernière est utilisée par le personnel, dont les vestiaires se situent au sous-sol et par la lingerie qui « véhicule » son linge par cette pente douce.

Cette entrée, hormis son accès non réglementé, possède un problème d'éclairage. En effet, l'interrupteur de la lumière n'est pas accessible. Il faut parcourir la moitié du souterrain, dans le noir, la nuit, pour y avoir accès. Il y a donc un problème au niveau de la sécurité de cette galerie souterraine.





<u>Figure 37</u>: Entrée livraisons lingerie et personnel (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

e. Entrée Nord de la congrégation

Tout comme l'entrée Nord de l'E.H.P.A.D., cette dernière donne dans la cour intérieure de la Congrégation. Une rampe d'accès permet d'entrer dans le bâtiment de la Congrégation et dans la chapelle. En revanche, le trottoir qui fait le tour de la cour intérieur, pose un sérieux problème. En effet, il est très haut et non signalé. Il est donc source d'accident.





<u>Figure 38 :</u> A gauche, entrée de la chapelle, à droite, trottoir de la cour intérieure (*Réalisée par A. GUIBOUX*)

f. Entrée principale de la congrégation

L'entrée principale a dernièrement fait l'objet d'une adaptation aux fauteuils roulants. En effet, une rampe d'accès progressif permet l'accès à la porte d'entrée. Cependant, il est nécessaire d'effectuer un détour pour utiliser cette rampe. Des accidents sont malheureusement encore constatés régulièrement, à cause de la présence d'une double marche.



<u>Figure 39 :</u> Entrée principale de la Congrégation (*Réalisée par A. GUIBOUX*)

g. Entrée par la lampisterie

Cet accès au bâtiment est un accès privilégié des sœurs, car il était autrefois utilisé quotidiennement pour prendre et poser les lampes. Aujourd'hui, les sœurs de la Congrégation et de l'E.H.P.A.D. l'utilisent toujours, par habitude.

Comme on peut le voir sur la photo ci-dessous, une rampe progressive permet l'accès à la lampisterie. Cette entrée est donc accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.



<u>Figure 40 :</u> Entrée par la lampisterie (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

4. Problèmes de signalétique

Les problèmes de signalétique sont nombreux sur le site. En effet, il n'existe quasiment aucun panneau annonçant les entrées des bâtiments et les différentes utilisations des locaux du site. On trouve actuellement deux panneaux qui nous permettent de nous orienter sur le site : un, à l'entrée principale du site et un autre à proximité de l'entrée principale de l'E.H.PA.D. Dans le parc, il n'y a aucun panneau.

D'après le personnel interrogé (cf questionnaire personnel en annexe 6), ce manque de signalétique est un véritable problème pour les familles des résidents et pour les résidents désorientés. La grotte, le cimetière, la statue, ... aucuns lieux ne sont cités.

Voici les deux panneaux existant actuellement sur le site :





<u>Figure 41</u>: Panneaux de signalisation actuellement sur le site (*Réalisée par A. GUIBOUX*)

5. Enjeux

Les enjeux de ce problème de sécurité sont multiples, puisqu'ils font intervenir un nombre important d'acteurs. En effet, ce projet doit à la fois satisfaire les besoins des résidents, du personnel, de l'administration et du service technique, mais également être en accord avec les valeurs de l'établissement.

Pour moi, l'enjeu principal de ce projet est le bien être des résidents. Sans résidents, il ne peut y avoir d'établissement pour personnes âgées. Ils sont donc le cœur du projet. Leur sécurité, leur bien être et la satisfaction de leur besoin sont les fils conducteur du projet. En effet, un des objectifs premiers de ces établissements que sont les Maisons de Retraite est la bonne adaptation des résidents aux lieux. La Maison de Retraite doit être une vraie maison pour eux. En d'autres termes, ils doivent s'approprier les lieux pour s'y sentir chez eux et y être à l'aise.

Le deuxième enjeu de ce problème est le respect de la loi, en termes de sécurité. Les Maisons de retraite sont de plus en plus soumises à des contrôles en matière d'hygiène et de sécurité. Ces contrôles sont effectués tous les 3 ans pour les établissements dits de type J (Etablissements de santé et médicaux sociaux). C'est la préfecture de l'arrondissement qui envoie un sapeur pompier pour le contrôle. La sécurité des bâtiments, la conformité des locaux pour des bonnes conditions de travail mais également l'accessibilité des locaux sont contrôlé. Le dossier est ensuite supervisé par le préfet et passe en commission. Pour le site « Rose Giet », la commission a eu lieu le 19 mai. Le rapport de sécurité devrait donc être renvoyé à l'établissement d'ici quelques jours. Cet arrêté, du 19 novembre 2001, place les dirigeants des établissements pour personnes âgées face à leur responsabilité (cf arrêté en annexe 7).

Le troisième enjeu est le respect des conditions de travail du personnel. Les salariés doivent en effet pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles. Cela signifie donc que les lieux soient adaptés au mieux à toutes les activités du personnel. De plus, le bien être du personnel à des répercussions sur l'état psychologique des résidents. En effet, plus le personnel est à l'aise dans les locaux, plus le résident se sentira en confiance, donc calme et serein.

Le dernier acteur à prendre en compte est la municipalité et, à travers elle, les orientations futures de la commune. Il convient de s'assurer que les évolutions de la Maison de Retraite ne sont pas en contradiction totale avec ces orientations, auquel cas le projet peut être à l'origine de mésentente et de conseil(s) municipal(aux) houleux. Dans le cas de la salle de Vihiers, la maison de retraite génère la majorité des emplois de la commune. Le maintien du taux d'activité est donc une priorité pour la commune. Dans le cas particulier de la sécurité, chaque acteur communal à son point de vue. D'une manière générale, la sécurité des résidents les préoccupent même si certains craignent que la sécurité ne vienne au détriment du cadre de vie qu'offre l'E .H.P.A.D.

Les enjeux de ce projet dépendent donc des acteurs qu'il faut satisfaire. Ces enjeux sont multiples et variés. Dans la troisième partie de mon devoir que j'ai intitulée « Mes propositions d'aménagement », mon but va donc être de concilier ces enjeux, afin de proposer une solution qui soit en accord avec chacun d'entre eux.

III. Propositions d'Aménagement

Après avoir fait un bilan de la situation actuelle de la commune de la salle de Vihiers et du parc de la maison de retraite, il me reste à vous proposer un aménagement. Je vais donc, dans un premier temps, proposer un aménagement du parc et, dans un deuxième temps, je m'intéresserai au bâtiment qui est actuellement « à l'abandon ».

1. Le parc : nouvelle organisation

Comme il s'agit d'un projet basé sur la sécurité, il me semble important de procéder par priorité. Je vais donc vous proposer un aménagement en deux phases, qui pourraient être réalisées l'une après l'autre.

a. Première phase : Aménagement des pourtours directs de l'E.H.P.A.D.

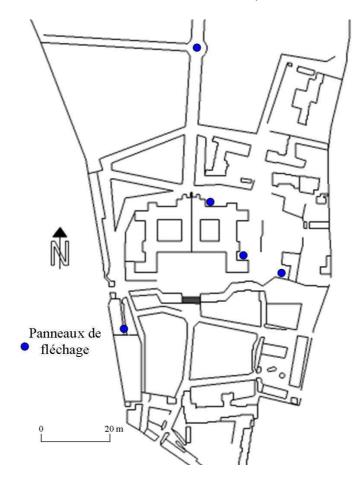
Avant de s'attaquer aux parties du site les moins utilisées (le grand tour et le parc sud), il me semble important de sécuriser et de réaménager, en premier lieu, le reste du parc.

- La signalétique est pour moi une priorité. En effet, elle permettrait aux personnes désorientées de pouvoir être autonomes au sein du parc. Voici mes propositions en signalétique :
 - Mise en place de panneaux indicateurs de lieu :
 - Devant l'entrée de l'E.H.P.A.D.
 - Devant l'entrée de la Congrégation.
 - Devant la grotte.
 - Devant la maison provinciale.
 - A l'entrée du cimetière.
 - Pour le parking du personnel.

<u>Figure 42 :</u> Emplacement des panneaux indicateurs de lieu (<u>Fond de carte :</u> plan masse du service technique ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

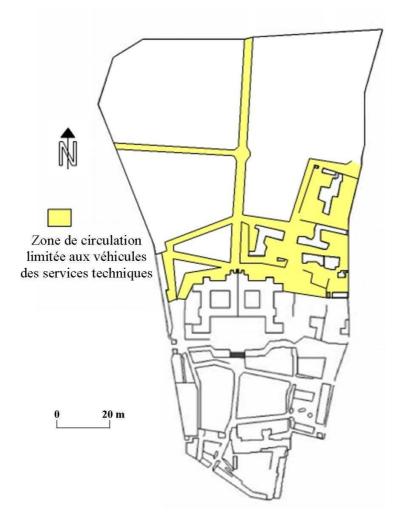
Ces panneaux respecteront le même style que ceux déjà présents.

- Mise en place de panneaux de fléchage :
 - Au niveau de la statue pour flécher l'E.H.P.A.D., la grotte et le cimetière.
 - Au niveau de l'E.H.P.A.D. pour flécher la grotte, la statue et le cimetière.
 - Au niveau de la sortie Nord de l'E.H.P.A.D. pour flécher la grotte, la statue et le cimetière.
 - Au niveau de la grotte pour flécher l'E.H.P.A.D., la statue et le cimetière.
 - Au niveau du cimetière pour flécher l'E.H.P.A.D., la statue et la grotte.



<u>Figure 43 :</u> Emplacement des panneaux de fléchage (<u>Fond de carte :</u> plan masse du service technique ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

 Mise en place de panneaux qui réglementent le trafic, afin de limiter la circulation sur la partie Nord du parc aux véhicules des services techniques.



<u>Figure 44 :</u> Réglementation des véhicules (<u>Fond de carte :</u> plan masse du service technique ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

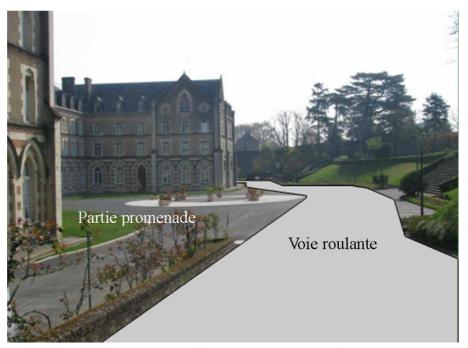
Des panneaux précisant l'interdiction à tous véhicules sauf services techniques seront installés à chaque entrée de zone.

- Mise en place de panneaux qui réglementent et sécurisent le trafic sur la partie Sud du parc.
 - Deux panneaux signalisant les dos d'âne actuels pourraient être mis en place. De plus, un miroir pourrait être installé au niveau de l'entrée principale.
 - Le manque de visibilité de cette entrée est en effet, à l'heure actuelle, un problème qu'une grande partie du personnel interrogé a souligné.
- L'accessibilité du chemin faisant le tour du bâtiment est aussi une priorité.

Comme on a pu le voir ci-dessus, je propose de fermer la partie Nord du parc à la circulation.

Par ailleurs, un réaménagement du contournement Sud du bâtiment me semble nécessaire. En effet, il serait judicieux de séparer la voie roulante de la partie promenade.

Je propose donc d'utiliser l'espace comme ceci :



<u>Figure 45 :</u> Aménagement du sud du bâtiment (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Le rond point et le goudron, fraîchement installés, ne seront quant à eux, pas modifiés. Les petites aires de verdure de part et d'autre du bâtiment principal seront également préservées. Des bancs, permettant aux personnes souhaitant faire le tour du bâtiment, en plusieurs étapes, seront également installés.

De plus, les entrées du bâtiment principal doivent être sécurisées et accessibles. Je propose donc la mise en place d'une main courante au niveau de l'entrée de la Congrégation, ainsi que l'installation d'un panneau de signalisation « accès interdit à toute personne étrangère au service » au niveau de l'entrée du personnel.

Le troisième chemin qu'il faut aménager est celui qui descend à la statue et remonte par les enceintes de l'établissement.

Ce dernier doit, tout d'abord, être revêtu d'un sol plus accessible aux fauteuils roulants qu'actuellement. Je propose donc la mise en place d'un gazon grillagé à la place des gravillons actuels, tout en conservant la partie goudronnée jusqu'à la statue (une partie de ce goudron est à refaire).

Le grillage, en matière plastique verte, étendu à même la pelouse, lui donnera une densité et une stabilité facilitant la circulation en fauteuil roulant.



<u>Figure 46 :</u> Grillage à gazon (<u>Source : http://www.megadis.fr</u>)

De plus, je propose l'aménagement d'une petite terrasse, qui permettrait aux personnes âgées de partager des parties de jeux dehors, tout en étant protégé du soleil l'été.

En effet, cette terrasse sera recouverte d'une tonnelle de jardin, mettant tous les résidents à l'abri du soleil.



<u>Figure 47 :</u> Exemple de tonnelle naturelle pouvant être mise en place (<u>Source : http://www.brasserie-latonnelle.com/</u>)

Le revêtement qui me semble le plus adapté est un revêtement bois, matière plus douce que la pierre ou le béton qui, par temps sec, est praticable en fauteuil roulant.

Pour l'accès à la petite cabane verte, une petite allée dallée pourrait être installée (de la grande allée à la cabane). Ces allées offrent un maximum de sécurité, à condition de bien joindre les dalles. Les résidents pourraient ainsi aller s'asseoir, face à l'arbre à la statue, en toute sécurité.

Le quatrième aménagement qui me semble prioritaire est celui de l'accès à la grotte et au cimetière.

En effet, pour s'y rendre, il faut traverser la voie roulante. Je propose donc de créer des passages piétons, pour permettre la traversée de cette voie.

De plus, l'ajout de panneaux « Rouler au pas, traversées fréquentes» pourrait permettre de prévenir les visiteurs d'un danger potentiel.

Par ailleurs, une main courante devra être installée pour les marches d'accès à la grotte, ainsi qu'une rampe le long du chemin d'accès au cimetière.

Toujours dans l'optique de faciliter l'accès au cimetière, il me semble important de facilité la traversée de la voie roulante par l'ajout, au niveau du passage piéton, de pavés autobloquant identiques à ceux actuellement installés sur les côtés (pour rester dans l'esprit initial).

En effet, ces derniers présentent l'avantage de non-glissement des éléments et peuvent donc être installés sur des surfaces courbes.

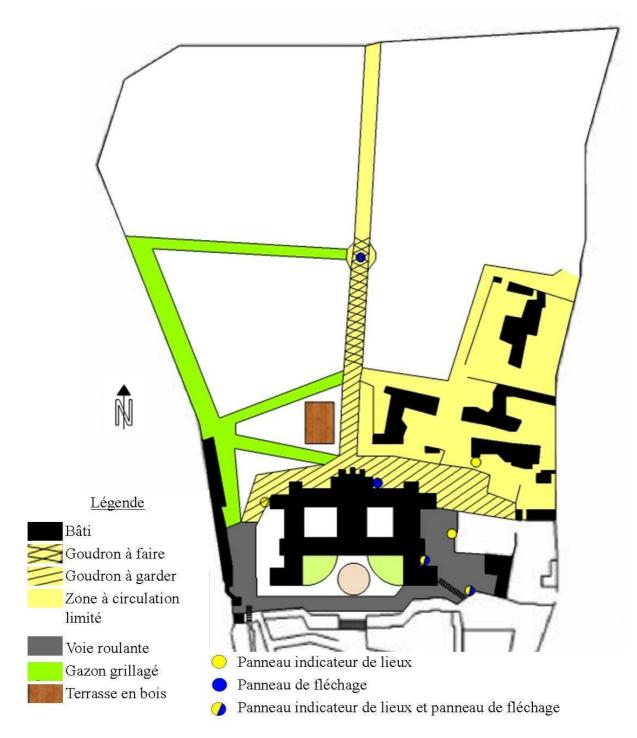


<u>Figure 48 :</u> Emplacement de la zone pavée (*Réalisée par A. GUIBOUX*)

Une évaluation des coûts sera présentée lors de la soutenance orale.

Après vous avoir proposé une première phase d'aménagement qui, pour moi, semble prioritaire, je vais, dans un deuxième temps, vous proposer une deuxième phase d'aménagement.

Avant de passer à la deuxième partie, voici un plan récapitulant toutes les propositions d'aménagement faites ci-dessus :



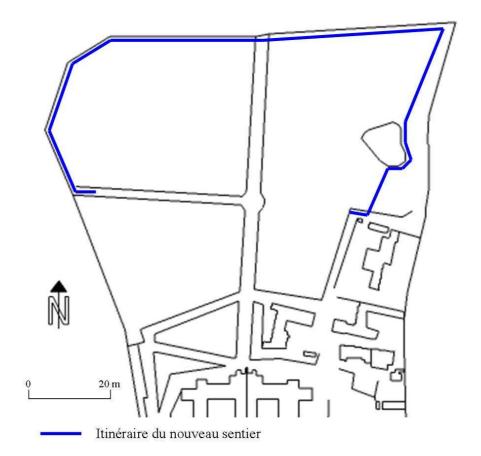
<u>Figure 49 :</u> Phase 1 (<u>Fond de carte :</u> plan masse du service technique ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

b. Deuxième phase: Aménagement du grand parcours et du parc sud

La deuxième phase d'aménagement reste une phase importante au niveau de la sécurité des résidents et des visiteurs, même si elle est moins prioritaire que la première.

Commençons d'abord par la partie Sud du parc.

- Cette dernière, comme on a pu le voir lors du diagnostic, possède une sortie non sécurisée. Après renseignement, il semblerait que la petite porte présente au niveau de la sortie ne soit jamais fermée. Afin d'éviter la fuite des personnes désorientées, il serait bon de procéder à une fermeture systématique de cette porte. En effet, elle n'a, à l'heure actuelle, aucune utilité particulière au sein de l'E.H.P.A.D.
- Par ailleurs, la mare de cette partie du parc, est près peu utilisée. Compte tenu du fait qu'elle est « à sec » et dans le but d'en faire un véritable lieu d'agrément pour tous, je propose une remise en état de cette dernière. Cette remise en état comprend entre autre l'élévation d'un nouveau muret de protection, d'une hauteur plus importante qu'actuellement.
- Le troisième point important de cette partie du parc est son accès par les escaliers se situant face au bâtiment principal. Je propose la mise en place d'une rampe des deux côtés de ce dernier. Par ailleurs, pour les personnes ne pouvant pas emprunter ces marches, il sera toujours possible d'accéder à cette partie du parc par le chemin menant au cimetière.
- ➤ Intéressons nous maintenant à la partie Nord du parc, dont nous n'avons pas encore parlé. Il n'exista pas, à proprement parler, de chemin faisant le tour de la propriété, en longeant les enceintes. Cependant, cet itinéraire est parfois emprunté par les résidents avec leurs familles. Il me semble donc intéressant de « créer » un sentier réalisant le chemin suivant :



<u>Figure 50:</u> Itinéraire du nouveau sentier (<u>Fond de carte :</u> plan masse du service technique ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Ce dernier passera à proximité de la mare Nord du parc. Dans un souci de sécurité (réserve d'eau pour les pompiers), mais également dans un souci d'écologie et de bien être, cette mare doit être conservée. En effet, elle abrite une vie intense ; maternité pour grenouilles, tritons et insectes aquatiques, abreuvoir pour oiseaux et petits mammifères... De plus, elle ajoute une note de fraîcheur et de calme au parc.

Malheureusement, elle n'est, à l'heure d'aujourd'hui, pas très sécuritaire. Ainsi, afin d'assurer la sécurité des promeneurs avertis (éviter les risques de noyade notamment), tout en préservant son aspect esthétique, je propose la plantation d'une clôture naturelle tout autour de la mare.

Cette « clôture » sera composée d'arbustes, ce qui donnera beaucoup de couleur et de vie supplémentaires à cet espace, un peu magique, du parc!

Par ailleurs, il me semble important de prévenir les promeneurs de l'existence de cette mare.

Un panneau, comme celui ci-dessous, informant du risque de noyade, pourrait être installé aux abords de la mare :



<u>Figure 51 :</u> Panneau de prévention (Source : http://cercamon.unblog.fr/sante-et-voyage/)

De plus, il me semble important de relier la statue principale à la mare, afin de permettre aux personnes n'ayant pas le courage ou la capacité de faire le grand tour, de se rendre à la mare.

Par ailleurs, afin de profiter au maximum de la vue sur la mare, je propose l'installation de bancs autour de la mare. En effet, cette dernière profite d'une pente naturelle et c'est donc tout naturellement que l'implantation des bancs se fera au sommet de la dénivellation.

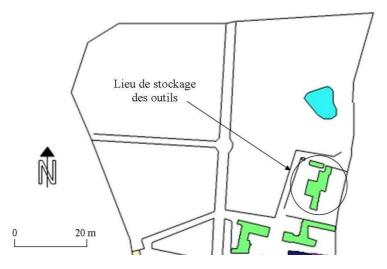
Le dernier point à aborder est la profondeur de la mare. En effet, cette dernière, toujours dans un souci de sécurité, devra comporter, sur son pourtour, des zones peu profondes, qui permettront de sortir plus facilement en cas de chute.

 Le nouveau chemin créé passera également à proximité des services techniques et des entrepôts des services techniques.

Comme j'ai pu le constater lors du diagnostic, les outils et machines, qu'ils utilisent, sont accessibles à tous.

Afin d'assurer la sécurité de tous, il me semble primordial de trouver une solution, en accord avec le service, afin de limiter les lieux de stockage du matériel dangereux.

Celui-ci pourrait être entreposé uniquement dans le bâtiment situé le plus à l'Est du parc :



<u>Figure 52 :</u> Lieu de stockage des outils (<u>Fond de carte :</u> plan masse du service technique ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

De plus, ce dernier pourrait être interdit à toute personne étrangère au service. Afin de délimiter la zone accessible à tous de celle réservée au service, je propose la mise en place d'une barrière et d'un portail limitant et réglementant l'accès aux lieux.



<u>Figure 53 :</u> Emplacement du portail (*Réalisée par A. GUIBOUX*)

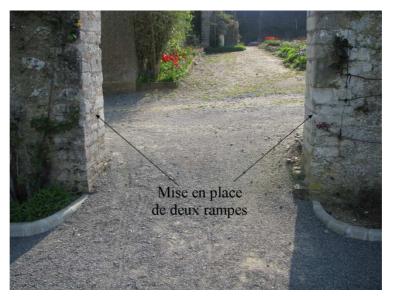
Maintenant que l'on a fait le tour des réaménagements du parc Sud et du parc Nord, il ne reste plus qu'à nous intéresser à la zone potagère du site.

Cette dernière comprend notamment un bâtiment, laissé à l'abandon, qui fera l'objet du III. 2.

Cette partie du site est, comme nous avons pu le voir dans la deuxième partie de l'étude, d'un accès difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Je propose donc le remblaiement partiel du terrain, afin d'obtenir une pente plus régulière.

Par ailleurs, une rampe pourrait être installée, le long du mur :



<u>Figure 54 :</u> Emplacement des rampes (<u>Réalisée par A. GUIBOUX</u>)

Le potager, quant à lui, est aujourd'hui entretenu quotidiennement par une résidente de l'E.H.P.A.D., passionnée de botanique. Il peut donc, d'après moi, rester en l'état. Seule la porte d'accès aux outils de jardinage devrait faire l'objet d'un verrouillage systématique. Une discussion avec les services techniques et la résidente « jardinière » serait donc à organiser.

Tout comme pour la première phase, une évaluation des coûts sera présentée, lors de la soutenance orale.

Par ailleurs, afin de mettre en valeur ce nouvel aménagement qui se veut agréable et sécuritaire, il me semble intéressant de proposer aux résidents et à leur famille un parcours « découverte » du parc. C'est pourquoi, j'ai réfléchi à un chemin passant par tous les lieux stratégique du parc. Voici le tracé que je propose :



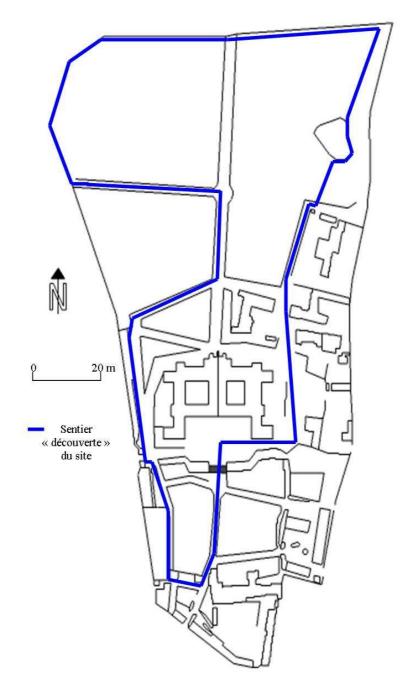
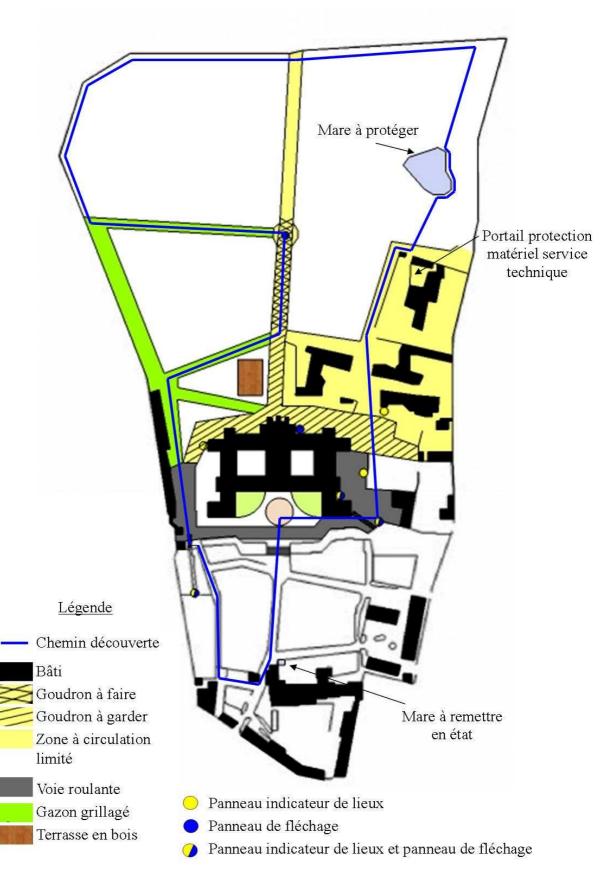


Figure 55 : Itinéraire sentier de découverte (Fond de carte : plan masse du service technique ; réalisée par A. GUIBOUX)

Ce tracé devrait faire, d'après moi, l'objet d'un fléchage.

Voici, pour conclure la partie concernant la nouvelle organisation du parc, un plan récapitulant toutes les propositions, faites dans les deux phases ci-dessus :



<u>Figure 56 :</u> Phase 1 et 2 (<u>Fond de carte :</u> plan masse du service technique ; <u>réalisée par A. GUIBOUX</u>)

2. Le bâtiment abandonné : nouvel usage

La dernière phase de réflexion de mon projet concerne le bâtiment situé du côté Est du parc, aujourd'hui laissé à l'abandon. J'ai donc interrogé le personnel soignant sur les orientations, et les utilités que pourrait avoir ce bâtiment, s'il était restauré.

Parmi les propositions qui ont été faites, deux ont retenues mon attention.

La première est la réhabilitation de ce bâtiment en salle, pour faire des animations potagères ou pour faire des plantations avec les résidents. En effet, ce bâtiment est situé à proximité du potager ; il est donc parfaitement bien situé pour une telle activité.

La deuxième idée est la réhabilitation en salle d'animation. En effet, des animations de type « jeux de société » pourraient être organisées. Cependant, ce bâtiment se situe à une distance non négligeable de l'E.H.P.A.D., pour des personnes à mobilité réduite.

De plus, la maison de retraite possède déjà sa salle d'animation.

La proposition de la mise aux normes de ce bâtiment pour en faire une salle d'animations sur le domaine des plantes est donc à réfléchir. Cependant, cette réhabilitation a un coût et n'est pas une priorité à l'heure actuelle.

Conclusion

Pour conclure, je dirais que les enjeux étaient nombreux et variés. Il n'a donc pas été facile de cerner les attentes exactes de chacun des acteurs. Cependant, c'est aussi cette difficulté qui a fait la richesse du projet. En effet, chaque acteur apporte ses connaissances et ses expériences de vie. De plus, les points de vue diverges parfois et c'est donc tout naturellement que je me suis retrouvée à m'interroger sur la manière de voir et de penser la situation.

De plus, ce projet touche un domaine qui a bercé toute mon enfance : le bien être des personnes âgées. En effet, mon père étant directeur de maison de retraite de profession, j'ai longtemps vécu à proximité des maisons de retraite. Elles ont donc été un pilier dans ma vie d'enfant. Ce projet m'a permis de mieux comprendre la vie dans les institutions que sont les Maisons de retraite d'une part et les envies des personnes y résidant d'autre part.

Il m'a également permis de mener un diagnostic sur un sujet en apparence très spécifique. Par peur de me noyer dans les détails de sécurité, j'ai essayé de voir et de cerner le problème dans son ensemble. Je pense et surtout j'espère y être parvenu, et avoir fait de se réaménagement un projet à l'échelle de l'E.H.P.A.D. mais également de la commune voir de la communauté de communes.

Par ailleurs, ce projet a été réalisé afin de répondre à une véritable demande de la part des responsables de l'E.H.P.A.D. C'est donc dans l'hypothèse d'une réalisation prochaine et la moins couteuse possible qu'il a été réfléchi. Si tout se passe bien, la présentation de ce projet au Conseil d'Administration devrait avoir lieu en septembre prochain. Même s'il n'aboutit pas, pour des raisons financière notamment, j'espère qu'il permettra au moins au membre du C.A. d'ouvrir les yeux sur les problèmes de sécurité existants.

Il ne me reste plus qu'à terminer cette conclusion en évoquant l'évolution future de la maison de retraite. La congrégation à laquelle j'ai fait allusion durant tout mon projet, est amenée à disparaitre en France dans les futures années. En effet, le nombre de croyant en France tend à diminuer au fil des ans. On peut donc se demander si l'E.H.P.A.D., qui accueille en grande partie des sœurs et des prêtres âgés de la Congrégation à un véritable avenir ? Pourra-t-il faire le plein s'il n'accueille à terme que des personnes laïques ?

Table des matières

Remerciements
Introduction5
Sommaire6
I. Situation et présentation du projet7
1. Situation, présentation et développement de la commune de La Salle
de Vihiers (49)7
a. Une petite commune
b au développement induit par la commune de Chemillé
c. Quelques chiffres illustrant l'évolution démographique et le
développement territorial de La Salle de Vihiers12
2. Présentation du site : Rose Giet 14
a. Localisation du site14
b. Histoire et organisation associative du site15
c. Comparaison avec les sites alentours16
d. Présentation actuelle du site et de l'E.H.P.A.D21
II. Diagnostic : mise en évidence d'un manque d'accessibilité et de sécurité
et enjeux25
1. Les flux à l'intérieur de l'enceinte25
2. Mise en évidence des problèmes d'accessibilité et de sécurité des
chemins28
a. Chemin du tour du bâtiment28
b. Chemin jusqu'à la statue principale du parc (+ accès à la cabane verte)28
c. Chemin d'accès au cimetière30

d. Chemin d'accès à la « grotte de Lourdes »	30
e. Chemin d'accès au potager et outils de jardinage	31
f. Chemin qui mène à a statue et qui remonte le long o	de l'enceinte
ouest su site	33
g. Chemin du grand tour du parc	33
h. Le côté sud du parc	35
3. Mise en évidence des problèmes de sécurité au niveau	u des entrées 38
a. Entrée principale du site	38
b. Entrée principale de l'E.H.P.A.D	39
c. Entrée Nord de l'E.H.P.A.D	39
d. Entrée par le souterrain et accès personnel	40
e. Entrée Nord de la congrégation	41
f. Entrée principale de la congrégation	42
g. Entrée par la lampisterie	42
4. Problèmes de signalétique	44
5. Enjeux	45
III. Propositions d'Aménagement	46
1. Le parc : nouvelle organisation	46
 a. Première phase : Aménagement des pourtours direct 46 	cts de l'E.H.P.A.D.
b. Deuxième phase : Aménagement du grand parcours	s et du parc sud 53
2. Le bâtiment abandonné : nouvel usage	61
Conclusion	62
Bibliographie	
= •	

Bibliographie

Ouvrages:

Guide National.-*Maisons de retraite publiques* : Maisons de retraite, Foyers-logements, Unités de soins longue durée.- Levallois Perret : Editions Pétrarque, 2005.-343 p.

REBOUL Pierre.- <u>Visiteur à l'hôpital et en maison de retraite</u>.- Paris : L'Harmattan, 2006.- 262 p.

LUQUET Cécile, DREYER Pascal (Handicap International), HIRAT Christophe (Leroy Merlin).- *Une maison adaptée*: Des idées et des astuces pour améliorer le cadre de vie des personnes dépendantes.- Paris: Marabout, 2004.- 119 p.

REILLE Christophe, BENTEGEAT Hervé.- *Le guide des maisons de retraite en France* : 1000 établissements visités et sélectionnés.- Neuilly sur Seine : Les guides du Carquois, 2005.- 431 p.

Pages internet:

PAYS DES MAUGES, « Scot du Pays des Mauges », in *Proscot*, http://scotdupaysdesmauges.proscot.fr/index.php , 24/03/2010

INSEE, « Populations légales 2007- 49325-La Salle-de-Vihiers », in *Insee*, http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/commune.asp?annee=2007&depcom=49325, 15/05/2010

INSEE, « Résultats du recensement de la population – 2006 – Accueil », in *Insee*, http://recensement.insee.fr/home.action?zoneSearchField=&codeZone=49325-COM&idTheme=2, 15/05/2010

MAPPY SA, « plans, itinéraires, guide d'adresses en Europe », in *Mappy*, http://fr.mappy.com/faq#p=map_homepage, 03/04/2010

FCSCJ, « Maison Mère », in *Filles de la Charité du Sacré Cœur de Jésus,* http://www.fcscjfrance.net/maisonmere.htm, 16/04/2010

COLLEGE-LYCEE NOTRE DAME La Salle de Vihiers, « Accueil », in *Collège et Lycée Notre Dame*, http://www.ec49.org/clnd-lasalle/, 16/04/2010

Anjou Vous Loire, « Bienvenue à la campagne », in *Communauté de communes de la région de Chemillé*, http://www.cc-region-chemille.fr/p597,bienvenue-a-la-campagne, 06/04/2010

POLYTECH'TOURS Département Aménagement 35 allée Ferdinand de Lesseps 37 200 Tours

POLYTECH°
TOURS
Département Aménagement

Tel: 02.47.36.14.52 Fax: 02.47.36.70.64

www.polytech.univ-tours.fr

Résumé

Ce projet à pour but, de mettre en avant les différents problèmes de sécurité présent sur le parc de la Maison de Retraite « Rose Giet » de la commune de la Salle de Vihiers, et de proposer un aménagement qui satisfasse tous les acteurs. De la personne âgé à la direction, en passant par le personnel soignant, personne ne doit être laissé en marge de ce projet. Le bien être des résidents est le fil conducteur de ce projet.

Mots clés

Sécurité – Maison de retraite – Aménagement - Parc – Signalétique

<u>Summary</u>

This project in for purpose, to advance the various problems of security present on the park of the Old people's home "Rose Giet" of the municipality of the Salle de Vihiers, and to propose an arrangement which satisfies all the actors. Of the person old in the direction, by way of the nursing staff, nobody must be left outside this project. The comfort of life of the residents is the vital lead of this project.

Keywords

Security – Old people's home – Arrangement - Park – Signalling system